



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance du conseil municipal du 13 mai 2024

COATICOOK, le 13 mai 2024 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Informations générales sur les travaux de la Ville

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés de la division voirie ont fait l'entretien de la signalisation et le débroussaillage un peu partout. Plusieurs réparations en secteur rural ont été effectuées. Le nettoyage des rues est débuté. Le premier nivelage des chemins est presque terminé. Le renforcement en secteur rural est terminé. Le rechargement en secteur rural devrait débuter dans les premières semaines de mai. L'application d'abat-poussière devrait débuter vers la fin mai, selon la température. Le rapiéçage manuel et les travaux en régie de pavage devraient débuter vers la mi-mai. Des travaux de reprofilage des chemins et de nettoyage de fossés auront lieu début mai sur les portions qui ont été renforcées ;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook ont effectué des raccordements permanents et temporaires pour de nouvelles constructions. Le prolongement de réseau souterrain pour la rue des Saules est en cours. Il y a un gros élagage de fait pour sécuriser la ligne dans le parc de la Gorge;
- Division des infrastructures, l'équipe a effectué des travaux de rehaussements des regards et boîtes de vannes pour les rues Daigle, Bourgeois et Kennedy. Des mesures de débits associées au plan de gestion des débordements sont en cours ;
- Division parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes ont fait des travaux d'entretien sur la piste cyclable, dans les parcs et certains bâtiments et à la station de lavage des embarcations.

Urbanisme et environnement

Réquisition pour une intervention d'arrachage manuel de myriophylle à épis et le suivi de la prolifération de deux herbiers au lac Lyster

Pour une autre année et afin de préserver la santé du lac Lyster, la Ville de Coaticook désire faire une intervention d'arrachage manuel de myriophylle à épis et le suivi de la prolifération de deux herbiers. Le conseil a accepté la proposition de la compagnie RAPPEL au montant de 12 326,20 \$ plus les taxes applicables pour une intervention d'arrachage manuel de myriophylle à épis et le suivi de la prolifération de deux herbiers au lac Lyster.

Communications, culture et tourisme

Achat du lot numéro 2 936 154 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

Le 4 mars 2003, BCOQ (Baptist Convention Ontario Québec) a adopté une résolution concernant leur propriété, afin d'aider les résidents du quartier à maintenir l'importance historique de la propriété de l'église. Le BCOQ a nommé Shirley Desruisseaux, Walter Stairs et Sylviane Ferland comme leurs représentants pour agir en leur nom à l'égard des biens de l'Église baptiste régulière de Barnston et que le transfert de propriété à la Ville de Coaticook ou un autre organisme n'a pas été fait à ce moment (2003). BCOQ désire entamer à nouveau les démarches pour conclure le transfert légal de la propriété à la Ville de Coaticook. Les élus ont décidé de procéder à l'achat d'un Immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 936 154 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 1 \$

Loisirs

Autorisation à l'organisation Garnotte à emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook lors de l'événement qui se tiendra le 15 juin prochain

Garnotte Organisation, un OBNL associé au Club Cycliste de Sherbrooke organise un événement le 15 juin prochain. Le ministère des Transports du Québec demande une autorisation municipale pour emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook. Le conseil municipal reconnaît l'importance de la pratique de l'activité sportive. Ils autorisent la tenue de l'événement sur le territoire de la Ville.

Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la 5e édition du Tournoi de balle lente Défi Paul Boutin qui aura lieu du 16 au 18 août 2024

Le comité d'organisation du Tournoi de balle lente défi Paul Boutin a présenté une demande d'aide financière pour leur 5e édition qui aura lieu du 16 au 18 août 2024. Le conseil a décidé d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à la 5e édition du Tournoi de balle lente défi Paul Boutin qui aura lieu du 16 au 18 août 2024 ainsi qu'une aide matérielle pour l'organisation du site.

Développement économique

Vente des lots à la MRC de Coaticook pour fins de construction d'un écocentre

Les élus ont accepté de vendre le lot 6 628 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à la MRC de Coaticook pour un montant de 1,50 \$ le pied carré, pour un montant approximatif de 194 407,50 \$ plus les taxes applicables. Ce terrain permettra à la MRC de Coaticook d'établir un écocentre permanent à Coaticook. Plus de détails seront connus prochainement.

Services extérieurs

Acceptation de la deuxième soumission conforme pour les travaux de réfection d'un mur de soutènement situé sur la rue Saint-Paul

La Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux de réfection d'un mur de soutènement situé sur la rue Saint-Paul. Le contrat a été octroyé à la compagnie Les Constructions Randard inc. au montant 148 976 \$ plus les taxes applicables.

Réquisition pour le renforcement ponctuel de chemin

La municipalité doit effectuer des travaux de renforcement ponctuel de chemins. Suite à un appel d'offres conforme aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle la ville a accepté l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 111 692,70 \$ plus les taxes applicables.

Administration

Entente entre la Ville de Coaticook et la Société canadienne de la Croix-Rouge

Les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes. Le conseil a décidé de signer une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne

de la Croix-Rouge pour une durée de 2 ans et se renouvellera automatiquement pour une seule période d'un an, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les trois mois avant son expiration.

Pendant toute la durée de l'entente, la ville versera un fonds annuel à la Croix-Rouge en accordant une aide financière comme suit :

- 2024-2025 : 0,20 \$ per capita
- 2025-2026 : 0,21 \$ per capita
- 2026-2027 : 0,21 \$ per capita.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256